



# Éviter les incendies

## Les bonnes habitudes :

- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Ne pas surcharger les prises électriques.
- Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Éloigner les produits inflammables des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes.
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.

## Les précautions à prendre :

- Faire vérifier par des spécialistes les installations électriques, de gaz et de chauffage (notamment les inserts et les cheminées).
- Faire ramoner par des spécialistes les conduits et les cheminées une fois par an.

## 1 incendie sur 4

est dû à une installation électrique défectueuse.

## 2<sup>ème</sup> cause de mortalité chez

les enfants de moins de 5 ans par accident domestique.



# Détecter à temps

## AVEC DES DÉTECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE CONFORMES À LA NORME NF-EN 14 604 ET DE PRÉFÉRENCE DE MARQUE

- Ils détectent les débuts d'incendie et leur sirène vous alerte aussitôt : c'est vital la nuit quand tout le monde dort.
- Ils sont faciles à trouver (magasins de bricolage) à installer et à entretenir.
- Ils ne représentent pas un gros investissement (20 € seulement en moyenne).

Bien vérifier qu'ils soient conformes à la norme NF-EN 14 604 et en installer à chaque niveau d'habitation, de préférence près des chambres.

70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.

L'intoxication par la fumée est la 1<sup>ère</sup> cause de décès chez les victimes d'incendie.

La température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 min.



# Réagir efficacement

## EN CAS D'INCENDIE, NE PRENEZ JAMAIS L'ASCENSEUR

Si l'incendie est chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées précédant la venue des flammes.
- Fermez la porte de la pièce en feu puis la porte d'entrée.
- Ne revenez jamais sur vos pas.
- Appelez les pompiers (18 ou 112) et répondez calmement à leurs questions.
- Ne raccrochez le téléphone que lorsque les sapeurs-pompiers vous y invitent.

Si l'incendie est au-dessous ou sur votre palier :

- Restez chez vous.
- Fermez la porte palière et mouillez la.
- Appelez les pompiers (18 ou 112).
- Manifestez-vous à la fenêtre.
- Baissez-vous si vous êtes dans la fumée et mettez-vous un mouchoir devant le nez.

Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche.

Dans la 1<sup>ère</sup> minute, il faut un verre d'eau pour éteindre un incendie.

À la 2<sup>ème</sup> minute, un seau d'eau peut encore stopper le feu.

Mais au bout de la 3<sup>ème</sup> minute, une citerne est nécessaire !

# Mesurer les risques

1 incendie toutes les 2 minutes  
c'est chaque année en France plus  
de **250 000** sinistres,  
près de **10 000** blessés  
dont **3 000** avec invalidité lourde et jusqu'à  
**800 décès.**

**SI RIEN NE CHANGE  
1 FRANÇAIS SUR 3 SERA VICTIME  
D'UN INCENDIE AU COURS DE SA VIE.**

Il suffirait pourtant d'observer quelques  
simples **règles de prudence** pour que  
la majorité des sinistres soit évitée.  
Et il suffirait que chaque habitation soit  
équipée de **détecteurs autonomes  
avertisseurs de fumée\*** conformes  
à la norme NF-EN 14 604, et de préférence  
de marque **NF** et que chacun apprenne  
les **réflexes qui sauvent** pour diviser par  
deux le nombre des victimes.

\* Les DAAF sont exclusivement réservés aux parties privatives  
de l'habitat collectif et aux habitations individuelles.

Mieux anticiper les risques d'incendie,  
c'est l'affaire de tous et cela commence  
par s'informer sur :

[www.prevention-incendie.gouv.fr](http://www.prevention-incendie.gouv.fr)

# Numéros d'urgence gratuits



**SAPEURS-POMPIERS**



**N° D'URGENCE  
EUROPÉEN**



**SAMU**

**CE DÉPLIANT PEUT VOUS  
SAUVER LA VIE, NE LE JETEZ PAS,  
LISEZ-LE ATTENTIVEMENT.**

En partenariat avec



Liberté • Égalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE,  
DU CLIMAT,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE LA MER  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'ÉTRANGER  
ET DES COLLECTIVITÉS  
LOCALES

[www.inpes.gouv.fr](http://www.inpes.gouv.fr)  
**inpes**  
éditions



**NE LAISSEZ PAS  
LA VIE DE CEUX  
QUE VOUS AIMEZ  
PARTIR EN  
FUMÉE**